



L'architecte Milena Bossi a effectué cette formation l'an passé. Elle tient à transmettre ses connaissances à son mari Sergio et leurs enfants. Ce jour-là, la famille cueillait des pâquerettes pour garnir la salade.

Une formation à l'écologie familiale pour les enfants, les parents et la planète

DÉCODAGE

Après deux ans de pause, un cursus vaudois accueille de nouvelles futures aides-maternelles pour soutenir les familles dans les tâches quotidiennes. Zéro déchet, alimentation de saison, cueillette sauvage: l'accent est mis sur la durabilité.

TEXTE Lila Erard · PHOTO Era Ramadani

Apprendre à coudre pour donner une nouvelle vie à des vêtements démodés, cuisiner des légumes de saison, faire des conserves, fabriquer des produits ménagers non toxiques, viser une consommation zéro déchet, ou encore cueillir des plantes sauvages pour agrémenter les repas, apaiser les douleurs ou faciliter l'allaitement. Telles sont quelques-unes des compétences enseignées dans la formation d'aide-maternelle lancée en 2015 par l'association Esprit Sage-Femme (ESF), en collaboration avec le Centre d'enseignement des métiers de l'économie familiale. Le but: épauler les femmes et les familles dans les tâches quotidiennes en période de maternité. D'abord appelée Économie familiale et maternité, elle a récemment été rebaptisée formation en Écologie familiale et maternité, en clin d'œil aux différents cours proposés.

Moins de charge mentale

Actuellement, les volées comptent une dizaine d'élèves, qui participent à six modules donnés une ou deux fois par an, à Grens, La Rippe et Lausanne (VD). Après une suspension de la formation en 2023 et 2024 pour restructuration, de nouvelles classes ont été accueillies l'an passé. À terme, le but est de former un duo entre une aide-maternelle, ou «AIMA», et une sage-femme à domicile auprès des personnes en recherche de soutien, comme c'est déjà le cas aux Pays-Bas, afin de faire face au nouveau rythme de gestion de la maisonnée. «Depuis quelques décennies, l'adaptation des parents à l'arrivée d'un

enfant s'est beaucoup péjorée. Beaucoup de couples ne s'en sortent pas, gaspillent des ressources, perdent de l'argent et du temps, au détriment des règles de base de l'hygiène domestique. C'est devenu un véritable problème de santé publique», assure Evelyne Moreillon Delachaux, présidente d'ESF. Parmi les causes pointées: la dévalorisation des mères au foyer et un manque de reconnaissance sociopolitique de ce rôle, ainsi que la fragilisation de la transmission mère-fille. Avec pour conséquence, entre autres, une hausse de la charge mentale, des abandons de carrière, des divorces et de l'anxiété. «Nous souhaitons améliorer la situation en favorisant une gestion du quotidien efficace, créative, économique et écologique, voire ludique, pour le bien-être des parents, des enfants et de l'environnement. L'objectif est de rompre avec ce sentiment d'incompétence et d'isolement dont souffrent certains ménages.»

Revaloriser des savoir-faire

Les éducatrices de l'enfance qui souhaitent diversifier leurs activités comptent parmi les principales élèves. Des femmes enceintes ou en post-partum désireuses d'adopter les bons réflexes sont également présentes. «Il y a aussi des habitantes de la campagne, notamment des épouses d'agriculteurs, qui disposent déjà de ces connaissances, très ancrées dans la vie rurale, mais qui n'ont pas de diplôme», explique la présidente, pour qui le «bon sens paysan» est par nature écologique et économique.

Cette formation est aussi une manière de rétribuer ces compétences invisibilisées dans la société, estime celle qui est aussi sage-femme à domicile et en maison de naissance. «Historiquement, la tenue d'un ménage est un travail de l'ombre qui incombe aux femmes, aux sœurs, aux mères et aux belles-mères depuis des siècles. Depuis, la société a changé et des hommes souhaitent aussi se former, ce qui est réjouissant. L'important est de revaloriser ces savoir-faire précieux, les légitimer et les faire perdurer.»

Un levier d'autonomie

Toute famille qui souhaite recourir à une AIMA peut solliciter une prise en charge par une assurance complémentaire ou via l'association vaudoise de promotion des métiers de la terre Prométerre. La maternité constitue le motif le plus fréquent, mais un accompagnement est possible pour des parents confrontés à une maladie ou à un accident. «L'enjeu est de soutenir et de conseiller les personnes dans des périodes chamboulées de la vie, dans la bienveillance et le partage, tout en tenant compte de leur culture et de leur tradition. C'est un précieux levier d'autonomie pour les générations futures», affirme Evelyne Moreillon Delachaux. Depuis 2015, soixante aides-maternelles ont été diplômées en Romandie.

+ D'INFOS
espritfamille.ch

Genève propose une alternative à l'arrachage des vignes

TERROIR

En réponse à la crise viticole, le canton de Genève veut éviter l'arrachage des vignes en offrant une aide financière. Celle-ci est destinée à entretenir les parcelles sans produire, préservant ainsi un élément essentiel du paysage.

TEXTE ATS/Horace Perret
PHOTO Adobe Stock

Face à la crise qui frappe la viticulture suisse, le canton de Genève souhaite mettre en place une alternative à l'arrachage des vignes. Le Canton versera 18000 francs par hectare et par an pour l'entretien des parcelles, mais sans obligation de production de raisin.

Cette aide concernera au maximum 10% des surfaces viticoles déclarées, a indiqué la semaine dernière le Conseil d'État à l'issue de sa séance hebdomadaire. Elle passe par une adaptation de la réglementation cantonale sur la vigne et les vins qui reprend les dispositions d'un projet de loi du PLR débattu récemment au Grand Conseil. Ce texte, qui prévoyait un financement par le



biais d'une subvention cantonale d'investissement, s'est révélé toutefois incompatible avec les normes comptables. Le conseiller d'État Nicolas Walder, chargé du Département du territoire, n'a donc pas demandé le vote final, mais promis de faire en sorte que les mesures proposées puissent rapidement entrer en vigueur.

Aide transitoire

Le projet de loi propose une aide transitoire de deux ans «pour conserver l'outil de production, dans l'espoir que Berne baisse les contingents de vins venant de l'étranger», selon l'auteur du texte, Geoffroy Sirolli. Interrogé par nos soins, Marc Ramu, viticulteur genevois, ne dit pas autre chose. S'il salue cette initiative, le seul moyen de s'en sortir reste, selon lui, la mise en place d'une régulation des importations.

Avec près de 1400 hectares de vignes, la vigne est un élément structurant du paysage et du patrimoine cantonal genevois. Or plus de 90% du vignoble se situe en zone viticole protégée, ce qui signifie que ces surfaces ne peuvent pas être reconverties en d'autres cultures. La loi impose par ailleurs l'entretien des vignes pour éviter les risques phytosanitaires, rappelle le député.